

**Décembre 2022, vous aurez la possibilité de vous exprimer. Soutenez massivement la CGT afin qu'elle puisse faire entendre nos voix.**

**Nos luttes doivent se poursuivre alors que les atteintes à nos valeurs sont quotidiennes. VOTRE VOIX EST prépondérante pour changer les choses !**



[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

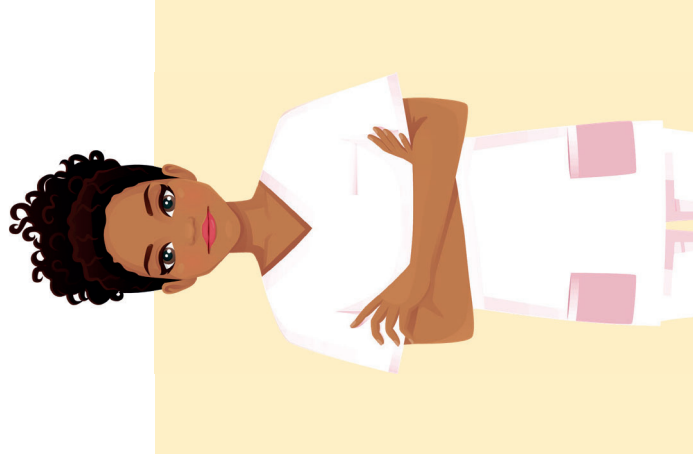


**Adhérer à la CGT,**  
flashez le QR code



Coordonnées du syndicat :

Fédération Santé et Action Sociale CGT  
263, rue de Paris - Case 538 - 93515  
Montreuil CEDEX - orga@sante.cgt.fr



**Elections  
professionnelles  
dans la fonction  
publique  
hospitalière**

**Aide-  
Soignant-e  
(AS)**

**Auxiliaire de  
Puériculture  
(AP)**

## **Décembre 2022, je vote CGT !**

Nous sommes passé·e·s en catégorie B, les aides-soignant·e·s et les Auxiliaires de Puériculture exigent de rester en catégorie active. Ce qui implique : la CGT veut conserver l'âge légal de départ à la retraite dès 55 ans avec le maintien de la prise en compte de la pénibilité par un départ anticipé.



Décembre 2022

**SALAIRES** : Le gel de la valeur du point d'indice\* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % depuis les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMÉDIATE de 300 € pour route-s.

\*Qui sert à calculer les salaires (votre indice multiplié par la valeur du point).



## Les AP en crèche doivent retrouver la catégorie active

Pour rappel, dans nos professions, deux agents.e.s sur cinq partent avec une invalidité avant l'âge légal de départ à la retraite et un montant de pension qui ne leur permet même pas de vivre décemment !

Il est urgent de prendre des mesures pour protéger la santé des professionnel.le.s de nos catégories. En effet, la pénibilité du travail de nos professions doit être reconnue par tous (ministère, CNRACL, établissements de santé...).

Les contraintes de nos professions sont multiples : manutention et port de charges lourdes, troubles musculo-squelettiques (TMS), exposition à des produits toxiques, bruits intenses, exposition aux poussières et fumées, rayonnements ionisants, travail de nuit, travail alterné, travail posté en discontinu, travail par relais en équipe alternante, gestes répétitifs, cadences imposées.

La CGT exige des conditions de travail qui permettent l'adaptation du poste avant la détérioration de la santé par les contraintes physiques.

**La CGT exige la reconnaissance en maladie professionnelle pour toutes ces pathologies, y compris l'affection à la Covid-19.**

Les politiques hospitalières se succèdent et les budgets à la promotion professionnelle diminuent fortement. Combien d'AS s'investissent dans un projet de formation d'IDE, alors qu'une fois le concours passé, elles/ils se voient refuser la promotion

**EMPLOI** : La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

**RETRAITE** : La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

professionnelle et ne peuvent plus bénéficier du report ? Combien d'AS-AP-AMP ne peuvent pas avoir accès à la formation continue (incendie, manutention, adaptation aux nouvelles techniques...), car les effectifs ne le permettent pas ?

### Formation :

Il faut un plan d'urgence de formation promotionnelle pour pallier le manque de personnel :

- *Augmentation et utilisation totale des budgets de formation,*
- *Remplacement obligatoire des agents qui accèdent à la formation,*
- *Formations professionnelles effectuées à 100 % sur le temps de travail,*
- *Prise en charge financière totale de la durée de la formation (temps de travail personnel compris),*
- *Augmentation des quotas, des établissements pour la formation des AS et AP en IDE.*

Pour la CGT, il n'est pas concevable qu'elles/ils soient rappelés.e.s pendant les congés pour travailler dans les services (dans le cadre d'une formation d'IDE par exemple...).

**AS - AP(Aide-Soignant.e / Auxiliaire de Puériculture)**

## LA CGT REVENDIQUE



- Augmentation des salaires et reconnaissance des qualifications pour une meilleure attractivité de nos métiers à partir d'un SMIC à 2 000 euros bruts
- Toutes les primes doivent être incluses dans le salaire de base !
- Une sécurisation des effectifs au quotidien
- Un véritable travail en binôme IDE/AS-AP
- La reprise immédiate des agents suspendus (non vaccinés)
- La prise en charge par les établissements de la formation des nouveaux actes AS et AP, à 100 % sur le temps de travail,
- Une carrière linéaire (avancement d'échelon et de grade) sans ratio ni quota
- L'arrêt du développement des CDD et CDI dans nos établissements.
- La stagiairisation à l'embauche !

**Décembre 2022,**

**VOTEZ POUR DES CANDIDAT.E-S CGT !**